EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **16 décembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **seize décembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Simon POURRET à Jérôme AUSLENDER, Sondès EL HAFIDHI à Christophe BERTUCAT, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Jean-Pierre LAVIGNE à Géraldine BASTIEN, Fabienne MONTEL à Christiane JALICON, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY**
Excusé(e)s :	**François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Suite au passage de manifestants et de représentants syndicaux de l'entreprise AIA (Ateliers Industriels de l'Aéronautique) et à la demande de M. Cyril CINEUX, Monsieur le Maire décide de débuter la séance du Conseil Municipal par le vœu relatif au maintien du statut d'ouvrier d'Etat dans les ateliers industriels de l'aéronautique. A l'issue du vote, Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour prévu.
M. Jérôme AUSLENDER arrive avant le vote du vœu A (début du pouvoir de M. Simon POURRET).
M. Louis COUSTES arrive pendant le débat commun aux 5 premières questions (fin du pouvoir donné à M. Jean-Luc BLANC).
Mme Marion CANALES quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Grégory BERNARD.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n° 11 et donne pouvoir à M. Abdelmajid MELLOUKI.

Rapport N° 81

CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2017 VILLE – CONSERVATOIRE D' ESPACES NATURELS D'AUVERGNE (CEN AUVERGNE)

M. Nicolas BONNET ne prend pas part au vote en tant que membre du Conseil d'Administration

Par délibération du 27 février 2015, le Conseil Municipal a donné son accord pour signer une convention pluriannuelle avec le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne (CEN Auvergne) pour une durée de 3 ans soit 2015-2017.

L'objet de cette convention est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 2 orientations:

1-Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville : soutien à des actions de prospective et soutien à des actions de gestion (études, travaux, suivi, valorisation…).

2-Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand, veille et conseil en faveur des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et promotion de l'image de la Ville. Le CEN Auvergne pourra être source de propositions dans le cadre des actions menées par la Ville, comme par exemple la semaine du développement durable. Il pourra également travailler avec les associations locales pour des opérations de sensibilisation.

Dans le cadre de cette convention, une subvention annuelle de 18 000 € est proposée. Cette dernière est inscrite au budget 2017.

Cette convention peut être complétée, chaque année, par un avenant après concertation avec les services municipaux concernés.

Le projet d'avenant n°3, ci-joint, précise les actions pour 2017.

Compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser :

- la signature de l''avenant n°3 à la convention pluriannuelle entre la Ville et le CEN Auvergne
- le versement de la subvention annuelle

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 04 janvier 2017

Le Maire,

Olivier BIANCHI

Projet d'avenant n°3 (2017) à la convention pluriannuelle Ville - CEN Auvergne 2015-2017 approuvée par le conseil municipal du 27 février 2015

ENTRE

La Ville de Clermont-Ferrand, représenté par son Maire, habilité à signer le présent avenant par délibération du Conseil municipal en date du XX/XX/XXXX

Ci après dénommée « La Ville De Clermont-Ferrand »

Et

Le conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, dont le siège est situé Moulin de la Croûte, rue Léon Versepuy à Riom (63),
Représenté par sa Présidente Eliane AUBERGER, selon les délibérations du Conseil d'administration du 25 novembre 2011 et du 14 décembre 2014
Ci après dénommée «le CEN Auvergne »

PROJET

Rappel-Préambule

L'objet de la convention tri annuelle entre le CEN Auvergne et la Ville de Clermont-Ferrand signée le 20 avril 2015 est de mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations des politiques publiques menées par la Ville, le programme d'actions décliné en 2 orientations:

1-Préservation et valorisation du patrimoine naturel situé sur le territoire de la Ville : soutien à des actions de prospective et soutien à des actions de gestion (études, travaux, suivi, valorisation…).

2-Accompagnement de la Ville de Clermont-Ferrand, veille et conseil en faveur des politiques de conservation de la biodiversité et du patrimoine naturel et promotion de l'image de la Ville. Le CEN Auvergne pourra être source de propositions dans le cadre des actions menées par la Ville, comme par exemple la semaine du développement durable. Il pourra également travailler avec les associations locales pour des opérations de sensibilisation.

Article 1 : Objet de l'avenant

Cet avenant a pour objet de préciser le programme défini dans la convention en date du 20 avril 2015 (pour l'année 2017) et de fixer le montant de la subvention annuelle allouée au CEN Auvergne par la Ville de Clermont-Ferrand au titre de l'année 2017.

Article 2 : Programme d'actions proposé par l'avenant n°3

PLANNING PREVISIONNEL

Orientation 1 : Préservation et valorisation du patrimoine naturel sur le territoire de la Ville

1-1) Préservation de nouveaux sites sur le territoire de la Ville

1-2) Gestion opérationnelle des sites propriétés de la Ville
Source de la Poix
Puy de Crouël
Secteur des Côtes
Carrière de Gandaillat

Orientation 2 : accompagnement de la ville de Clermont-Ferrand : politiques publiques et image de la ville

2-1) Mobilisation du CEN Auvergne en tant qu'expert dans le cadre des politiques de la ville
Accompagnement des services, conseil nature en ville dans le cadre des nouveaux aménagements urbains...
Accompagnement de l'Agenda 21, du Plan climat…
Analyse écologique sur quelques sites de la ville

2-2) Information et sensibilisation des habitants et promotion de la Ville de Clermont-Ferrand via la biodiversité
Appui pour l'intégration du patrimoine naturel dans la promotion de la Ville, notamment via la semaine européenne du DD
Soutien aux campagnes d'information

PROJET

Article 3 : Participation financière de la Ville de Clermont-Ferrand

Au titre de l'année 2017 la Ville de Clermont-Ferrand entend allouer une subvention qui s'élève à 18 000 €

Article 4 : Date d'effet de l'avenant

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de signature par les deux parties.

Fait à Clermont-Ferrand en deux exemplaires,

Pour le CEN Auvergne	**Pour la Commune**
La Présidente	**Le Maire**
Eliane AUBERGER	**Olivier BIANCHI**